

Affaire suivie par :  
**Audrey MULLER**

Objet : **Campagne de taxe d'apprentissage**  
Année 2019

Madame, Monsieur,

Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation de sa **taxe d'apprentissage**. C'est dans ce cadre que je vous contacte.

En effet, notre établissement a vocation à recevoir la taxe d'apprentissage qui est l'une de nos principales ressources quant à l'équipement matériel de nos ateliers ce, au titre des catégories B (correspond à la section BTS). En l'occurrence, nous formons de futurs techniciens du message visuel écrit, en image, photo et vidéo.

Cependant, la législation en vigueur ne nous permet pas de bénéficier directement de cette Taxe, les versements peuvent donc s'effectuer de deux façons :

→ 1) En versant directement votre taxe d'apprentissage à un organisme collecteur :

L'union Patronale des Bouches du Rhône ou La Chambre de commerce

**Bien indiquer sur le bulletin de versement que vous souhaitez faire bénéficier :**

**Saint Joseph les Maristes 22 rue Sainte Victoire 13006 MARSEILLE**

Ainsi que le montant de la Taxe d'apprentissage que vous désirez nous affecter.

→ 2) En versant directement votre taxe d'apprentissage à :

ASP 22, rue de Varenne 75007 PARIS qui collecte pour notre établissement et cela même si le siège social de votre société n'est pas situé en région PACA.

ASP est un collecteur interprofessionnel et national.

Les ressources collectées nous permettront d'investir dans les sections tertiaires, afin d'y améliorer la qualité de formation de nos élèves.

Souhaitant que ma demande retienne cette année encore toute votre attention, d'avance je vous en remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Audrey MULLER

